



Gimel, le 27 mars 2025

**CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL**

**Rapport de la commission des finances (CoFin)
Sur le préavis municipal 01-2025
*"Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes - Réparation de
fuites, transfert et tubage de prise privées à la Rue des Sept Fontaines"***

Présidente: Mme Doris CHRISTEN

Rapporteur: M. Florian MAGNIN

Commissaires: MM. Gregory DUBOIS, Daniel EGLI et Jean-Marie PASCHE

Séances du : 13 mars 2025 + échanges par courriels intervenus avec la Municipalité les 13, 21 et 26 mars

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (ci-après CoFin) s'est réunie le 13 mars 2025 pour l'étude du préavis municipal cité sous rubrique.

La CoFin a sollicité la Municipalité afin d'obtenir certains renseignements, notamment sur l'actualisation des offres reçues (toutes n'étant pas rentrées lors du dépôt du préavis), sur le potentiel des subventions à recevoir ainsi que sur l'impact de ce préavis sur le plan d'investissement quinquennal actualisé. Nous remercions la Municipalité pour les précisions apportées ainsi que le bureau SH Ingénieurs SA pour la clarté de ses réponses.

Observations de la CoFin

Remarque préliminaire

Le présent rapport porte sur l'analyse des aspects financiers liés au préavis. Les contours techniques du projet sont, quant à eux, traités au travers du rapport émis par la commission *ad hoc*.

S'agissant du plan d'investissements quinquennal

La version du plan d'investissements remis au Conseil communal dans le cadre de l'étude du budget 2025 fait mention d'une dépense de 100'000 fr. sous la rubrique « distribution eau mise à niveau ». M. Laurent GUIGNARD, municipal, nous confirme que cette ligne est dédiée à cet investissement. Dans la mesure où la demande de crédit correspond à la totalité de la ligne évoquée ci-avant, la CoFin a demandé si d'autres travaux en lien avec le réseau d'eau potable sont prévus pour l'année 2025. Il nous a été répondu que non, sauf cas de rigueur nécessitant une action urgente.

S'agissant de l'endettement communal

Sur la base des informations reçues par la bourse communale, l'endettement de la commune se monte à ce jour à 17,02 millions de francs. Les amortissements financiers pour l'année 2025 sont quant à eux estimés à 891'000 fr. et

viendront en diminution de la dette existante. Dans ces circonstances, le présent préavis demeure à l'intérieur de la limite d'endettement autorisé.

S'agissant de l'estimation des coûts

La CoFin a demandé à la Municipalité si une actualisation du chiffrage avait été réalisée considérant que toutes les offres n'étaient pas encore rentrées au moment du dépôt du préavis. Il ressort de la réponse donnée par la Municipalité via le bureau SH Ingénieurs SA que les chiffrages reposent sur des devis estimatifs. Les montants s'avèrent fiables au regard des chiffres avancés par des entreprises de confiance. De plus, la taille relativement modeste du projet rend le risque d'écart des coûts faible.

L'ingénieur conseil, M. Sylvain HALDIMANN, précise encore que le montant de l'appareillage pourrait être optimisé à 4'500 fr. (HT) s'agissant de la partie des travaux qui concerne la source des Vernes.

S'agissant de la question des subventions

Toujours à l'appui des informations reçues par le bureau SH Ingénieurs conseil, des subventions peuvent être espérées pour la chambre des Vernes pour un montant de 3'190 fr. Pour la partie des Sept Fontaines, une allocation ECA a été allouée pour un montant de CHF 4'513 fr. Ces subventions ne sont pas mentionnées dans le préavis municipal de sorte que la CoFin propose un amendement technique de la conclusion n°2 à teneur suivante :

2. *D'allouer un crédit maximum de CHF 104'700 TTC, subventions non déduites, pour exécuter ces travaux.*

Conclusions

Le préavis rencontre l'adhésion de la CoFin dès lors qu'il ne s'agit pas de travaux de confort, mais nécessaires à la bonne gestion du réseau d'eau potable. De plus, la demande de crédit s'inscrit dans la limite d'endettement communal et figure, de surcroît, dans le tableau des investissements.

Sur la base de ce qui précède, la commission des finances vous invite, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver le préavis 01-2025 amendé comme suit :

Le conseil communal décide :

1. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité de la chambre de transit des Vernes et la réparation des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines*
2. *D'allouer un crédit maximum de CHF 104'700 TTC, subventions non déduites, pour exécuter ces travaux.*
3. *De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.*
4. *De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.*

Pour la commission des finances



Doris CHRISTEN
Présidente



Florian MAGNIN
Rapporteur



Gregory DUBOIS
Commissaire



Daniel EGLI
Commissaire



Jean-Marie PASCHE
Commissaire